

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0008405

174957

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **10898**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **NAZIH LOUBNA HANANE**

Date de naissance :

25/04/1978

Adresse : **LOTISSEMENT KHAADIJAH N° 42, DAR BOUAZZA**

CASABLANCA 02

Tél. : **0661185104** Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ANSAR Abdelkerim
Médecine Générale
101 28 Littoral 2 Dar Bouazza
tel 0522 290 862 - INPE: 121011530

Date de consultation : **08/06/2023**

Nom et prénom du malade : **NAZIH LOUBNA HANANE** Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ECZEME

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Honoraires
08.6.23	C	1	150,00	Dr. ANSAR ABBEY HAFIDA Médecine Générale lot 28 Littoral 2 Dar Bouazza tel 0522 290 062 - INPE: 121011530

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL HAMDOULLAH D. ZAINI Hafida lot. Anssar 123 Dar Bouazza - Casablanca tel: 0522 290 062 / WHATSSAP : 06.00.73.33.76 ICE : 001033220000066 INPE : 092067214	08/06/23	516,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412	21433552	MONTANTS DES SOINS
	D	00000000	00000000	DATE DU DEVIS
		00000000	00000000	DATE DE L'EXECUTION
	B	35533411	11433553	
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ansar Abdelkerim

Ex. Médecin Chef de Zaouia Ech Cheikh

MEDECINE GENERALE

Expert au près les Tribunaux
R.D.C Lot. Littoral II - Dar Bouazza
Tél. / Fax : 0522 29 08 62

الدكتورAnsar عبد الكريم
الطبيب الرئيسي لزاوية الشيخ سابق
الطب العام

خبير محلق لدى المحاكم
رقم 28، الساحل II دار بوعزة
الهاتف والفاكس: 0522 29 08 62

Dar Bouazza, le : 08. 6. 2023 دار بوعزة في :
NAZIR ECOBNA-Hanane

29.06.01 Aloar 5
1 p le sou 10
S.V
22.06.02 Bicyclette 0.5
1 p - 1 p 10
1 p le sou 10
S.V

PHARMACIE EL MANDOLLA
D. ZAOUIA Hafida, Casablanca
Lot. Ansari 09/12/200000066
Tél: 0522 29 08 62
ICE: 03322000066
INPE: 092067214

Dr. ANSAR Abdekerim
Médecine Générale
101/28 Littoral 2 Dar Bouazza
Tel 0522 290 862 - INPE 121011530

SN 307

10 أقراص ملمسة
عن طريق الفم

الدورا 5 ملغم

ديسالوراتادين

مرة واحدة يوميا
طويل المفعول
لا يسبب النعاس
مضاد للحساسية

مختبرات ديفا للصيدلة
ج. وأجدي صيدلي مسؤول

146 - 147 - الطففة الصناعية بيطاطنيل - الدار البيضاء

ALORA 5 mg
10 Comprimés
Deva Pharmaceutique



6 118000 410072

LOT: M1904
PER: 03/2025
PPU: 29.00 DH

Deva

الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء

الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء
الدواء

هذه الصنفية

Code: AC2 - 00178

PPV :

PER :

LOT :

92170



Baycutène® N

2010 GR5910
2010 2010 2010
2010 2010 2010



Baycutène® N

Baycutène® N



15 g de crème

Bayer

Usage externe

15 g de crème

Bayer

Usage externe